plus de 2.000 pages des Catholiques parait en 8 fascicules formant un total de Le prix du Compte rendu complet est de 20 francs Le Compte nendu du Congres scientifique international

82, rue Bonaparte, rue de Vauguard, 74, et chez M. Alph. PICARD, editeur Le Compte rendu se vend à l'Institut catholique de Paus les fascicules ne se vendent pas séparément

COMPTE RENDU

CONGRÈS SCIENTIFIQUE

LNTERNATIONAL

DES CATHOLIQUES

TENU A PARIS

Tesau 6 avril 1891

L'ÉVANGÉLISATION DE L'AMÉRIQUE МУЛУТ СИВІЗГОВИЕ СОГОМВ

M. Loka JELIC

LEHONSE PICARD, EDITEUR

L'ÉVANGÉLISATION DE L'AMÉRIQUE

AVANT CHRISTOPHE COLOMB

Par M. le D' Luka JELIĆ De Spalato (Dalmatie).

une question qui demande des preuves précises 1. christianisme ait été propagé en Amérique avant Christophe Colomb, c'est tophe Colomb, c'est désormais un point généralement admis. Mais que le Que l'Amérique fût connue aux Européens avant sa découverte par Chris-

graphiques du moyen âge. sont là pour en faire foi. De plus, nous avons le témoignage des cartes cosmo-Les cosmographes Honoré d'Autun (1112-11374) et Gervais de Tilbury (12115) tèrent sans succès. Cependant le souvenir de la découverte n'était pas perdu retournérent dans leur patrie³. Dans les temps postérieurs, plusieurs efforts mythe. Ils découvrirent ce monde, y séjournèrent quelques années, et puis recherchèrent le monde transatlantique, considéré jusqu'alors comme un de l'ère vulgaire, les moines irlandais, sous la conduite de saint Brandan, au delà de l'Océan Atlantique, tradition visée par Platon², s'est toujours pour retrouver les îles transatlantiques, visitées par les moines irlandais, resmaintenue durant le moyen âge. Il y a un fait qui n'est pas de peu d'importance pour donner à cette tradition un fondement de certitude. Au vre siècle La tradition si ancienne de l'Égypte sur l'existence d'un immense continent

monde existant au delà de l'Atlantique, idée à laquelle se mêle un élément Nous ne trouvons là, il est vrui, qu'une idée vague de l'existence d'un

XIIIº siècle conservée à Herefort: « 6. Jonard, Les monuments de la geographie, pl. XIII, nº 2, 6; pl. XIV, Mappemonde du de Martin Behaim, an. der dasselbst vil wunders

^{1.} Un des meilleurs travaux qui traite assez longuement de ces deux questions est celui de G. Gravier, Découverte de l'Amérique par les Normands au X°siède. Paris-Ronen, 1874.
2. Timée, éd. Didot-Schneider, t. II, p. 202; Criticas, éd. Didot-Schneider, t. II, p. 251; voir Schol. Platon. Tim., Didot-Muller. Fragmenta histor. grace., t. IV, p. 443, fragm. I; 4. De imagine mundi, De inagine mundi, Lib. I, c. 36; Migne, Patrol. lat., t. 172, c. 152.
Otta imperialia; G. G. Leibnitz, Scriptores verum Brunsvicarum, Hanoverne, 1707, t. I, 6 et 7°. Acta sanctorum, 16 mai; vol. III, p. 600, éd.

durée du catholicisme en Amérique, d'autant plus que certains historiens a-catholiques ne se contentent pas de mettre en doute, mais nient absolumen établir avec certitude ce qu'on doit admettre touchant l'introduction et la si intéressantes. On était surtout en quête de documents tels qu'ils pussent plus précis, on manquait à peu près complètement de détails sur ces contrées question, Mais, jusqu'ici, l'on en était toujours à rechercher des renseignements l'existence de ce fait historique. De plus, on posséduit aussi quelques documents historiques sur cette

documents qui peuvent satisfaire ce légitime désir, du moins en partie. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, aux Archives vaticanes,

avait pour ressort le Groënland et le Nord-Est de l'Amérique. et éclaircir quelques faits de l'histoire du diocèse de Gardar, diocèse qui verte de Christophe Colomb. Nous nous limiterons, pour le moment, à préciser américains qui furent connus et évangélisés par les Européens avant la décou-Notre intention n'est pas aujourd'hui de faire l'histoire religieuse des pays

jusqu'ici³ (Voir le document III à la fin de cemémoire). Dans cette bulle, le la bulle de Nicolas V de l'année 1448, dont le texte original est demeuré inédit la foi chrétienne en Norwège². Ce récit des Sagas trouve sa confirmation dans Olaf II le Grand (1015-1030), à qui revient aussi l'honneur d'avoir consolidé au christianisme, d'après ces Sagas, ce fut l'œuvre du roi de Norwège, sain Heriulfson (986) et à Leif le Fortuné (1001). Quant à la conversion du Groënland découverte et la colonisation des côtes du Nord-Est de l'Amérique à Bjarn land aux aventuriers normands Gunnbjorn (887) et Eric le Rouge (983), la Les Sagas scandinaves attribuent la découverte et la colonisation du Groën-

Jelić. — l'évangélisation de l'amérique avant christophe col.

antérieure à celle de saint Olaf 4 qui eut lieu au moins un siècle plus tard. Dans l'ensemble, cette bulle nous verte de ce pays par Gunnbjorn; de l'autre, c'est la conversion des habitants siècle plus haut que les temps de saint Olaf, puisque la bulle date du milieu (831-32), qui place l'évangélisation du Groënland à une époque de beaucoup fournit un nouvel argument contre l'authenticité de la bulle de Grégoire IV deux époque dans l'histoire du Groënland. D'un côté, c'est la première découde deux faits distincts et appartenant à des temps divers, faits qui font tous tion de stricte chronologie. Il est vraisemblable que cette tradition se compose tolique. L'indication « annis fere sexcentis » nous fait remonter au moins un ans auparavant, par les prédicateurs du roi saint Olaf, et depuis il s'est toucette tradition, ce pays aurait été converti au christianisme, environ six cents toujours vivante parmi « les indigènes et les colons » du Groënland. D'après du xyª siècle. Mais il ne faut pas prendre ces expressions pour une indicapape, selon l'exposé que lui avaient fait les Groënlandais, parle d'une tradition jours maintenu fidèle à la religion catholique et soumis au Saint-Siège apos-

Vinland; nous reviendrons plus loin sur ce fait. Mais une preuve plus puisles siècles suivants on voit figurer, au diocèse de Gardar, les produits du la perception des revenus de la Chambre apostolique au xmº siècle et dans ne comprendient plus 5 »; et enfin 3º ce fait que dans les documents relatifs à avait retrouvé « dans la bibliothèque du roi des livres latins qu'ils (les indigènes) compagnon avait vécu plusieurs années parmi les indigènes du Vinland et cains 4; 2º la relation écrite à la fin du xivº siècle par Antonio Zeno, dont un fruits abondants, ainsi que nous l'attestent: 1º les anciens manuscrits mexientier à l'évangélisation de ce nouveau pays 3. Son apostolat produisit des au Vinland et renonça à retourner au Groënland, pour se consacrer tout la lumière de l'évangile chez les indigénes du continent. En 1121, il se rendii évêque régionnaire des contrées américaines (1112-13), réussit à faire pénétrer a laissé aucun souvenir exact, jusqu'à ce que l'Irlandais Eric-Upsi, consacré point de contracter avec eux des mariages. Sa tentative lui valut le martyre 2 continent américain aussi facilement que celle de sa prédication dans le Depuis se répétèrent divers autres essais de ce genre, dont l'histoire ne nous gènes, qui avaient déjà d'étroites relations avec les colons normands, jusqu'au l'évêque saxon. Jonus se rendit dans le Vinland pour évangéliser les indi-Groënland. Nous n'avons que quelques vagues indications à ce sujet. En 1050, On ne peut préciser l'époque de l'introduction du christianisme dans

0

^{1.} Aujourd'hui le Labrador, le New-Foundland, la Nouvelle-Écosse, la côté des États-Unis jusqu'a la Floride. Yoir Spruner-Menke, Hand-Atlas der Geschichte des Mittelatters und der neuerer Zeit, III, auft. Gotha, 1880, nº 63.

Yoir Gravier, o. e., pp. 32 sq., 48 sq., 56 s.
 Beamish, The discovery of America by the Northmen in the tenth century, London, 1841, pp. 152-154, donne la tradaction d'un extrait de cette bulle faite par Paul Egedes Efter-

du Nord, 1840-43, pp. 9-12 Jaffé-Ewald, Rog. Rom. Pontif., nº 2574 (1959).

Voir Mallet, Indroduction à l'histoire du Danemark, t. I, p. 254.

Voir Gravier, o.c.. p. 167; Gams, Sories episc., p. 334.

Lettre de M. Aubin du 19 juin 1839, dans les Mém. de la Société royale des antiquaires

^{5.} Dello scoprimento dell'isola Frislanda, Eslanda, Engroelanda, Estotilanda et Icaria fatto par due fratelli Zeni, M. Nicolò il cavaliere e M. Antonio, chez Piotro Amat di S. Filippo, *Gli illustri riagiattori italiani*, Roma 1885, p. 49.

missionnaire recourt, pour l'expliquer, à l'hypothèse suivante: une fois apôtres. » Quant à la situation religieuse de ces sauvages au xvire siècle, le croire même que ces peuples n'ont pas eu l'oreille fermée à la voix des nous appelons Porte-Croix, une matière suffisante pour faire conjecturer et conclut : « Dans le particulier, j'ai trouvé auprès de certains sauvages, que meubles: c'était le signe de leur supériorité sur les autres nations. Le Clerq soit dans les réunions, soit sur les tombeaux, soit sur les habits et sur les écho du « Pater noster », et la croix qui était l'objet le plus vénéré du culte, traditions empruntées pour le fond à la Bible, une prière qui semblait être un retrouva partout chez les indigènes sauvages appelés « Porte-Croix » des la Gaspésie (aujourd'hui l'Acadie et la Nouvelle-Ecosse) au xviie siècle. Il liques; ils n'avaient pu ni perfectionner leur éducation religieuse, ni se maininstruits dans la foi chrétienne, ces peuples retombèrent au cours des temps par la relation de Christian Le Clerq, missionnaire pendant douze ans dans sante encore des heureux effets de l'apostolat de Eric-Upsi nous est donnée tenir dans la pureté de la foi 1 dans l'ignorance et dans l'idolâtrie, par suite du manque de prêtres catho-

conversion, elles étaient rattachées, d'après les dispositions de Benoit IX suffragant de la province d'Hambourg-Brême jusqu'au milieu du xıre siècle devint ainsi la capitale de toute la région 3. Le nouveau diocèse demeure consacré par l'archevèque de Lund, fixa son siège, en 1126, à Gardar, qui de la diète réussit à se réaliser. Le premier évêque, Arnold, élu en 1124 et de la dissiculté des communications entre l'Europe et le Groënland, le vœr d'habitants pour former un diocèse. Cependant, à raison de l'éloignement et épiscopal fût érigé dans le Groënland. Le pays n'avait pas le nombre requis la proposition de Sokke Thorerssohn, ils exprimèrent le vœu qu'un siège pensée de retour au Groënland, les colons tinrent, en 1123, une diète et, sur pays américains, Eric-Upsi, se fut décidé à demeurer dans le Vinland, sans évêques voisins de l'Islande. Après que le premier évêque régionnaire des tentrionaux du continent européen 2, et elles étaient conflées aux soins des (1044), à la province d'Hambourg-Brême, qui comprenait tous les pays sep-Quant aux colonies du Groënland, durant le premier siècle qui suivit leur

envoya le cardinal Nicolas, évêque d'Albano, devenu pape plus tard sons le cèse de Gardar fut rattaché à cette province. En 1148, le pape Eugène III régulière dans les royaumes de Suède et Norwège. Entre autres choses, le nom d'Adrien IV, en qualité de légat a latere pour établir une hiérarchie Lors de l'organisation de la province ecclésiastique de la Norwège, le dio

Jelić. — l'évangélisation de l'amérique avant christophe col.

est toujours mentionné comme suffragant de l'église métropolitaine de Dronétait précisément Gardar. L'œuvre du cardinal Nicolas fut confirmée par le Taxarum, dérivés du Liber censuum (Voir document I). theim, dans les livres des cens du Saint-Siège; de même dans le Provinciale 1154 ³, dont le texte se trouve aussi inséré dans celle d'Innocent III, de pape Anastase IV, successeur d'Eugène III, par une bulle du 30 novembre légat procéda à l'organisation de la province de Drontheim (Nidrosia, Trun-*Liber censuum* de Gencius Camerarins de l'an 1192, et, plus tard, dans les *Libri* Vetus d'Albinus, rédigé d'après les sources plus anciennes en 1183 4; dans le l'année 1206 ³. De fait, à partir du milieu du x11° siècle, le diocèse de Gardar dum) et assujettit huit sièges épiscopaux à cette métropole ⁴. L'un de ceux-ci

fidèles du diocèse de Gardar continuent à payer les dimes recueillies pour cet entreprise en faveur de la Terre-Sainte 5. Dans les années suivantes, les à contribuer par des secours en hommes et en argent à l'œuvre de délivrance républicain, à reconnaître l'autorité du roi de Norwège Hakon Hakonson, et taines et amène les Groenlandais qui, jusqu'alors, jouissaient d'un régime monde alors connu, même jusque dans l'Amérique boréale. Déjà, en 1261, dimes pour la Terre-Sainte jusque dans les régions les plus reculées du en nombre plus grand à partir de la seconde moitié du xIII° siècle que pour l'évêque norwégien Olaf fait un voyage dans ce but dans ces contrées loinl'époque précédente. En ce temps, on prêche la croisade et l'on recueille les Sainte nous vaut la possession de documents concernant le diocèse de Gardar La sollicitude des Souverains Pontifes pour la délivrance de la Terre-

de la Chambre apostolique dans le royaume de Norwège, il y en a quelques-Parmi les diverses bulles pontificales adressées aux collecteurs des recettes

des Croisades, Paris, 1865, p. 364.

Ch. Le Clerq, Nouvelle relation de la Gaspésie qui contient les mœurs et la religion des auvages gaspésiens, etc. Paris, 1691, pp. 39 sq., 169-171.

sauvages gaspésiens, etc. Paris, 1691, pp. 39 sq., 169-171.

2. Jaffé-Ewald, o. c. nº 4119. Voir Spruner-Menke, o. c., nº 65. Erzbisthum Hamburg-

^{3.} Gravier, o. c., p. 166 sq. W. Bentheim, Grönland, dans l'Allgem. Encyklop. der Wissensolatten und Künsste... H. Brockhaus, Leipzig, 1872, t. 92, p. 132. 4. Jaffé-Ewald, o. c., nº 7622 (5458)

^{1.} Card. Boson in Anastasium IV, voir Duchesne, Le Liber Pontificalis, t. II, p. 388; Baron, Annal, ad a. 1148; Pagi ad a. 1148 (ed. Venet, 1740, t. XII, c. 424, 1379). Jaffé-Ewald, o. c., nº 9941 (6816).

tuis temporibus constituit subjacere... » Migne, Patrol. lat., t. CLXXXVIII, c. 1082. Guthraiae, insulas Islandensium et Grennelandie episcopatus tanquam suae metropoli parpegubernationi tuae urbem Trudensem jusdem provinciae perpetuam metropolim ordinarit, et « Et ne de caetero provinciae Norvegiae metropolitani possil cura deesse, commissam sibi Asloensem, Hammareopiensem, Bergenensem, Stawangriensem, insulas Orcades, insulas

cura non possit deesse, commissam gubernationi sue urbem Nidrosiam eiusdem Provincie perpetuam metropolim ordinavit, et et Asbensem, Amatripiensem, Bargensem, Stavangrien-sem, Insulas Oraades, Insulas Fareie, Sutrhare et Islandensem et Grenetandie. Episcopatus tamquam sue metropoli perpetuis temporibus constituit subjacere... n Arch. Vut. Reg. 7, cp. 3. Potthast, Reg. Hom. Pont. nº 2686 a... Et ne de cetero Provincie Norweie metropolitana

landiae episcopatus, » au point de n'en faire que deux. 5. Voir M. P. Riant, Expéditions et pélerinages des Scandinaves en Terre Sainte au temps copun Horcadensem; et in insula Hyslandia episcopum Phare. Sunt igitur numero VII. 1 Gesta pauperis scholari Albini, Mss. Bibl. Yat. Lat. Ottoboni 3057, fº 140. Chez Migno, Patrol. bulle d'Anastase IV: « insulas Oreades, insulas Gothraiae, insulas Islandensiam et Grennelat., t. XCVIII, c. 469. — Ici Albinus a confondu les quatre évechés mentionnes dans la Strangrensem, Hamarchopensem, 4. « In regno Norweie, Metropolis Trundum hos episcopos suffraganeos habet : Bergensem, Hasslonensen'; habet quoque in regione Grenellandia epis-

savons qu'il suffirait de six ans pour visiter les autres diocèses de la même gation de parcourir en personne le diocèse de Gardar à l'effet de recueillir le recueillir en personne les dimes dans le diocèse de Gardar. En outre elles theim 1 et l'évêque de Bergen 2 furent chargés, à diverses époques, de cèse de Gardar. Elle nous permettent de constater que l'archevêque de Dron-Nicolas III accorda, en 1279, des pouvoirs extraordinaires aux clercs délégués semble du royaume de Norwège. Aussi, en raison de ces motifs, le pape résulte que le diocèse de Gardar était, à lui seul, presque aussi étendu que l'enpareille mission 3. Or, d'après une autre bulle de la même année 4, nous cens et la dime : à son avis, cinq années n'auraient pas suffi pour accomplin font voir que le diocèse comprenait non seulement le Groenland, mais encore unes qui renferment des renseignements plus ou moins étendus sur le dioet des contrées voisines. Et, de fait, dans les dimes de l'année 1307, nous gent 6. On sait qu'il n'y avait pas de bœufs dans le Groenland et que le duits naturels, à savoir, en peaux de bœufs et de phoques et en dents de le cens, dans le diocèse de Gardar, se payaient en marchandises et en pro-Gardar 5. D'une bulle de Martin IV, de l'année 1282, il résulte que la dime et par l'archevêque de Dronthein pour encaisser les dimes dans le diocèse de province, lesquels correspondaient au royaume de Norwège tout entier. Il en Drontheim invoquait auprès du pape Jean XXI pour être dispensé de l'oblide cette église. C'est précisément ce motif que, en 1276, l'archevêque de des pays du continent américain, ce qui donne une idée de la vaste étendue voyons figurer les produits du Vinland 8. données par les fidèles d'une autre région du diocèse, c'est-à-dire du Vinland bœufs, que recueillaient les agents de la Chambre apostolique, étaient donc peuple de cette contrée payait la dime en produits de pêche 7. Les peaux de baleine; tout cela était transporté en Norwège, et, là, échangé contre de l'av-

du clergé et l'évêque de Gardar, Arnius, se rendit à sa résidence, en 1315 Après le concile de Vienne (1311), fut publiée la dime sexennale à la charge

Jelić. — l'évangélisation de l'amérique avant christophe col.

Ku :

I

des Dominicains à Figeac, près de Cahors, et Bernard d'Orteuil, curé de et en Norwège deux nonces collecteurs, Jean de Seron, prieur du monastère diocèse pour le compte de la dime sexennale et du denier de saint Pierre; manuscrit Rationes Collectoriae Svetiae, Norwegiae, Gotiae et Angliae, 1316de cette mission se trouve tout entier aux Archives Vaticanes, dans le volume Novaux, dans le diocèse d'Alet, pour recueillir cette dîme 2. Le compte rendu pour l'organiser 1. Au mois d'août 1326, le pape Jean XXII envoya en Suède 1326, 227. Il renferme le relevé de toutes les sommes recueillies dans chaque Gardar (Voir document II). l'appendice, les deux nonces à leur retour à Rome en 1329. Nous en reproduisons, dans banquiers, les dépenses du voyage et, enfin, le compte définitif présentée par puis leur conversion en florins, les opérations de change auprès des divers des passages inédits, ceux qui intéressent le diocèse

Jean d'argent. La moitié de la dîme fut donnée au roi en vertu d'un indult du pape vendit au marchand flamand, Jean d'Ypres, pour 12 livres et 14 sols tournois Sainte en dents de morse, du poids de 127 lispons norwégiennes, et il les 11 août 1327, la dime sexennale du diocèse de Gardar en faveur de la Terredire 56 marcs 1/3 pour chaque année et 6 marcs pour le cens annuel du le diocèse de Gardar avait payé 338 marcs pour la dîme sexennale, c'est-àd'après laquelle était fixé le montant des taxes à percevoir, nous voyons que cèse de Gardar, des dents de morse de la valeur de six sols tournois d'argent jour, le nonce recut, pour cens annuel du denier de saint Pierre, pour le diofigure en florins d'or parmi les dimes des autres diocèses (II. 3.). Le même Chambre apostolique (II. 1.). Dans le compte final du collecteur cette somme denier de saint Pierre (II. 2.). En réduisant ces deux sommes en monnaie courante norwegienne Le nonce Bernard d'Orteuil reçut de l'archevêque de Drontheim, le XXII, et l'autre moitié fut convertie en florins d'or et envoyée à la

Datum Avenione III Kalendas septembris, anno decimo. -- In eundem modum

Cum nos dilectos filios Johannem de

— « Archiepiscopo Nidrosiensi. —

Serone. -

1326, 30 augusti.

giae, etc., 227, fol. 22 v.

Potthast, o. c., nºs 21192, 21193, 21524, 21858

^{2.} Bulle inédite de Bouiface IX, du 16 sept. 1402. « Venerabili fratri Jacobo episcopo Bergensi in Nidrosiensi, Bergensi, Stavangrensi, Pharensi, Scarensi et Gradensi (stc!) civiluibus et diocesibus fructuum et proventum Camere Apostolice debitorum Collectori. » — « Ex fideli, sollicita et diligenti. » — Datum Rome apud Sanctum Petrum sextodecimo kalendas octobris, anno tertiodecimo » Arch. Vat. Arm. 33, t. 12, fol. 194.

Potthast, a. c., nº 21192

Potthast, o. c., nº 21193.

Potthast, o. c., nº 21524.

Potthast, o. c., nº 21858.

tement postèrieure : 1° la relation déjà citée des frères Zeno, o. c., p. 46 sq.; 2° une description, inédite jusqu'ici, de la Norwège et de l'Islande au xrv° siècle, contenue dans le Mss. chart. in-4° du xv° siècle de la Bibl. Chigi I. VII. 292, fol. 28 v. et 81; et dans l'autue Mss. chart. in-6° de l'an 1586, Bibl. Corsini, 39, G. 2, fol. 103 et 114; 3° la bulle d'Alexandre VI de l'an. 1492-93, que nous donnons dans l'Appendice n° IV. Cela se conclut avec certitude de l'examen des sources suivantes de l'époque immédia-

Th. Torfneus, Historia Gronlandiae, p. 251, cité par Gravier, o. c., p. 178.
 Il y a plusieurs bulles relatives à la mission des deux nonces. Nous n'en mentionnerons

que deux adressées ainsi à l'évêque de Gardar :

^{1326, 29} augusti. — « Venerabili fratri... archiepiscopo Nidrosiensi et dilectis filiis universisi abbatibus, Prioribus, Decanis — constitutis. — Si uni membro patienti. — Datum Arcnione IV Kalendas septembris anno decimo. — In eundem modum episcopo Grenelandiensi, v

episcopo Grenelandiensi, n Arch. Vat. Reg. 133, fol. 374, ep. 2199; fol. 375 v. ep. 2203. 3. La monnaie usuelle norwégienne, parva pecunia noricana, était faite d'un argent infé-rieur à celui des sterlings, comme il est dit expressément dans la Littera quietationis domini Norwegiae Swetiae, Ungariae, etc., a. 1283, 213, fol. 19; Rationes collectoriae Swetiae, Norwe 3 marcs de la monnaie usuelle, et 1 marc d'argent tournois à 4. Arch. Vat. Collectoria regni sterlings, à 1 sol tournois d'argent; de sorte que 1 marc de sterlings d'argent équivalait è com. 1826-88, 819, 1828 : « quod argentum est de minori liga quam sterlengi argenti. » .4rch. Vat. Solut. Servit Bernardi de Ortolis pro pecunia decime sexennalis in regno Norwegie et Swetie, du 19 janviei fol. 84. Un marc de cette monnaie usuelle équivalait, en 1327, à 3 sols de

diocèse de Gardar, et 300.000 dans toute la province. saint Pierre. Par un calcul analogue sur la somme recueillie dans le reste de quoi nous pouvons, sans crainte d'exagérer, admettre en chiffres ronds que, en en droit de croire que ces marchandises furent vendues pour un prix infénous avons le chiffre 972, qui nous représenterait le nombre des foyers dans 🐥 à un denier usuel par foyer 2. En admettant que le marc équivant à 162 deniers, 83 foyer, nous conclurons qu'il y avait, en 1327, environ 10.000 fidèles dans le de toute la province. Supposons qu'il y avait en moyenne dix personnes par en tout 29.000 foyers. Le diocèse de Gardar représente donc 1/30 des foyers la province 4, nous arrivons à dire que les huit autres diocèses contenaient 1327, il y avait, dans le diocèse de Gardar, 1000 foyers taxés pour le cens de rieur, comme cela arriva cette même-année dans un autre cas 3. C'est pournombre réel. En effet la dîme était payée en marchandises. Or, nous sommes le diocèse de Gardar. Mais ce chiffre n'est qu'approximatif et inférieur au de Gardar. Dans le royaume de Norwège, le denier de saint Pierre était fixé pouvons déduire approximativement le nombre de la population du diocèse tournois, équivalant à six marcs de la monnaie usuelle norwégienne, nous dime perçue dans toute la province de Drontheim, et qu'elle est, par rapport Gardar avec celle du reste de la province, on voit qu'elle forme 1/49 de la En nous basant sur la somme annuelle du denier de saint Pierre de six sols nombreux et assez riche. Et, de fait, en comparant la dîme du diocèse de de 563 marcs. Ce chiffre montre clairement que le clergé devait être assez des bénéfices. Le clergé du diocèse de Gardar avait donc un revenu annuel celle du diocèse même de Drontheim, dans la proportion de un a douze Γ Or, la dime sexennale était imposée au clergé à raison de 1/10 des revenus

mative du diocèse de Gardar au xrve siècle, la rapport des collecteurs nous Outre ces indications qui contribuent à nous donner une statistique approxi-

1. La contribution annuelle de chaque diocèse de la province de Drontheim était en marcs de la monnaie usuelle norwégienne : Drontheim 701 1/2, Bergen 450, Stavanger 240, Hannmer 259, Orkney 25, Hola 833 1/3, Groënland 56 1/3; total 2.719. Rationes collect., citées somme que le seul diocèse de Gardar (voir n. 4) calculant d'après le demer de saint Pierre, nous trouvons qu'ils payaient ensemble la même La dime des diocèses de Faroë et de Skalhot ne sont pas enregistrées ; mais en

2. Liber censuum genuinus chez Migne, P. L. t. XCVIII, 486 : « In Norogueia : singuli lares I monetam eiusdem terre. » Voir Prorinciale, de Geneius Camerarius (App. nº I. 1). dans cette monnaie usuelle « parva pecunia noricana » (voir n. /), et puis converties en sterlings d'argent. Potthast, o. c., n. 21195, 21859, 21860. t. 70, Nicalai card. Aragoniae Regestum, de l'an 1352-1362; Arch. Vat. Mss. pergam. Arm. XXXÝ monete curribilis in illo regno. » Les recettes de la Chambre apostolique étaient touchées domus totius regni Norvegie solvere debent pro censu ecclesie Romane singulos donarios ful. 58: « De censu regni Novergie solvendo ecclesie Romane. Omnes et singule

Norwegiae, etc., 227, fol. 3 v. 3. « Item XXIV» dentium de roardo, computatos pro XII marcis cum dimidia parve pecunio qui dentes fucunt venditi pro XII marcis parve pecunie noricane. » Rationes coll. Sectico

4. Les diocèses de la province de Drontheim payaient annuellement le denier de saint Pierre en marcs de parca pecania noricana: Drontheim 27, Bergen 30, Stavanger 18, Ham-mer 10, Orkney 25, Faroë I 1/8, Skalhot 5, Hola 51, Groënland 6; total 168. L. c., fol. 7 s.

d'exportation pour l'Europe land en assez grande abondance pour être devenu, dès le xrº siècle, un article que cette coupe était faite en bois d'érable, arbre qui se trouvait dans le Víntier ne pousse pas plus au nord que la Floride. Il est permis de conjecturer ment, provenait du continent américain; était-ce une noix de coco? Le coconoix d'outre-mer, à pied d'argent, de la valeur de deux florins d'or, reçue en fournit une autre particularité intéressante. C'est la mention d'une coupe en legs, en faveur de la Terre-Sainte (II. 3.). Cette noix d'outre-mer, certaine-

s'était donc considérablement accru. A ce que nous apprennent les descrips'étaient toujours améliorées. En 1418, ce diocèse paya, pour la dime et le modernes en ont retrouvé les ruines 4, tions de cette époque, le Groënland seul comptait douze églises paroissiales, double de ce qui avait été payé en 1327. Le nombre des clercs et des fidèles denier de saint Pierre, 2600 livres de dents de phoque 2, donc plus du Dans les années suivantes, les conditions religieuses du diocèse de Gardar cathédrale et un monastère de Dominicains 3. Les voyageurs

églises échappèrent à la destruction, parce que, situées dans l'intérieur, elles étaient défendues par la rigueur du climat. tous les lieux habités; les habitants furent conduits en esclavage. Seules, neuf tinent américain 5, qui débarquèrent sur le littoral, pillèrent et incendièrent En 1418, le Groënland eut à subir une invasion de barbares, venus du con-

racontent, en termes émouvants, la catastrophe dont ils ont été les victimes continent situé au sud du Groënland. Le pape exauça les prières des Groënet les souffrances qu'ils ont endurées pendant trente ans de captivité dans le salut dans la fuite. Dans la requête présentée au pape, les Groenlandais demander de restaurer le culte chrétien en envoyant un évêque et des prêtres, religion en landais, et, en 1448, il chargeait l'évêque de Hola et Skalhoft de restaurer la prêtres avaient été massacrés par les barbares ou avaient dû chercher leur dont ils sentaient vivement la privation : en unes des églises du littoral, et s'adressèrent au pape Nicolas V pour lui et rentrèrent dans leur patrie; ils reconstruisirent de leur mieux quelques-Trente ans après, les Groënlandais réussirent à se soustraire à la captivité Groënland (III). Mais, pour des causes demeurées inconnues, effet, lors de l'invasion, les

3. Outre la description de ce monastère que nous trouvons dans Zeno, o. c., p. 46, il en existe une antre dans la description inédite de Norwège et Islande au xrv siècle déjà mentionnée (voir note 7, p. 185) elle concorde avec la première jusque dans les moindres détails. Voir Gravier, o. c., pp. 34 s., 57, 198.

6.

5. L'hypothèse admise jusqu'ici attribue cette invasion à une bande de pirates anglais. Mais il résulte avec évidence, de la bulle de Nicolas V, que ce fut l'œuvre des sauvages qui habitaient sur le continent américain voisin

4134 4134

n. d. cité par Gravier. fabricandis apta. v Suorre Sturlesons Heimskringla, t. I. Saga of Olafi, cap. CVII, p. 311 1. Masur s. musurtre veteres dixere aceris quandam speciem, sive betulae nodosae, quae magni apud eos pretii habebantur, cantharis, poculis, cultrorum manubriis, allisque rebus Voir Gravier, o. c., p. 179.

siècle, sans évêque ' et sans prêtres pour les instruire, beaucoup d'entre eux « un homme rempli d'une sainte ardeur pour le salut des pauvres Groënlanmoine bénédictin déjà promu à l'épiscopat par son prédécesseur. « C'étai de succéder, en 1492, à Innocent VIII, envoya, au siège de Gardar, Mathias. Seigneur. Emu par cette touchante requête, le pape Alexandre VI, qui venai ans auparavant, le dernier prêtre groënlandais avait consacré le corps du une fois par an à la vénération publique; c'était le corporal sur lequel, cent seul souvenir qu'ils en eussent conservé était un corporal qui était exposé étaient tombés dans l'ignorance et dans l'oubli de la foi de leurs pères; le bien digne de commisération : abandonnés à eux-mêmes depuis près d'un renouvellent leur demande devant Innocent VIII. Leur situation était alors cette décision resta sans effet. Au bout d'un demi-siècle, les Groenlandais diocese. » (Voir document IV). dais, qui était disposé à risquer sa vie, au besoin, pour parvenir dans sor

tion les premières nouvelles de la découverte de Colomb Cela se passait précisément à l'époque où l'Europe recevait avec admira

1. J'ai eu la bonne fortune de retrouver les nominations d'autres évêques du xv siècle restés inconnus jusqu'ici, si bien que nous en connaissons presque toute la série. Mais ceuxci n'avaient que le titre et ne résidaient pas dans leur diocèse

DOCUMENTS

Diæceses provinciae Nidrosiensis a XIIo usque ad XVum saeculum

a. 1192. — Census s. Petri in regno Norwegiae. Cencii Camerarii « *Liber censuum* ». Mss. autogr. 1192 a. Biblioth. Vat. Lat. 8486, fo 55 v.

NORWAGIA

In episcopatu Bergensi.... In archiepiscopatu Nidrosiensi... In episcopatu Stanuengrensi... In episcopatu Horchadensi.... In episcopatu Harmacopensi... In episcopatu Hasslonensi.... Notandum quod singule domus Norwegie singulo: Ε lu episcopatu Suderensi episcopatu Card[ar]ensi Insula By II bizanties annuatim 1 Ecclesia sancti Colombi de

dant denarios monete ipsius terre

- Addition du xIII° siècle.
- 2. Mss., «*In episcopatu Cardocensi.*» Gencius a commis l'erreur de transporter les paroles : « *In episcopatu Card[ar]ensi* » de la rubrique « Norwegia » dont il a laissé la fin en blanc, à la rubrique précédente « Anglia », f° 54 v.

Jelić. --- l'évangélisation de l'aménique avant christophe col. 11

suum », Mss. XY s. Arch. Vat. Arm. XXXV, t. 18, fo 44 c. 1400. Census s. Petri in regno Norwegiae. Cencii Camerarii a Liber cen-

NORWEGIA

In Episcopatu Hamauensi.... In Episcopatu Stanuengrensi... In Episcopatu Bergensi... In Archiepiscopatu Nidrosiensi... In Episcopatu Assloensi... In Episcopatu Horcadensi... In Episcopatu Gardensi in Grotlandia... In Episcopatu Pharensi in Grotlandia... In Episcopatu Holensi in Islandia.... In Episcopatu Sudereiensi aliter Manensi Episcopatu Scalotensi in Islandia.... Ecclesia sancti Columbi de Insula Hy II Bisantios annuatim.

dant denarios monete ipsius terre Nota quod singule domis Norwegie singulos

Mss. a. c., 1460. Bibliot. di Bologna; edidit Döllinger Beiträge zur polit. Kirchlich. c. 1460. — Episcopatus suffraganei provinciae Nidrosiensis. « Liber taxarum » Gulturgeschichte der sechs letzten Jahrhunderten, II Bd. (1863), p. 293:

Archiepiscopus Nidrosiensis hos habet suffraganeos:

1. Bergensem Stavangrensem Hamerensem jo. Faensenum Grevelandiensem Scalorensem

Olensenum Grandensem¹

Neblandensem

Pharensem

ŗ

Horcadensem

Asloensem

Rationes Collectoriae Svetiae, Norvegiae, Gothiae et Angliae. 1316-1326. Cod.
Chart. XIVs. Arch. Vatic. N 227°,

Decima Terrae Sanctae anno 1327 collecta in Gardarensi dioecesi; fo 5 v. Grenellendensis.

siensi anno Domini milesimo CCCº XXVIIº et XI die mensis augusti : videlicet dentibus de roardo; quam decimam recepi Berge a domino archiepiscopo Nidros-Decima episcopatus Grenellendensis recepta fuit per me Bernardum de Ortolis in

CXXVII lisponsos ad pondus Norwegie

1876. Voir Archivalische Zeitschrift, 1879, p. 73, et nous en donnerons trois passages inédits Le diocèse de Gardar se trouve deux fois mentionné.
 Ce ms. a déjù été décrit par P. A. Munch, Oplysnin; erom del pavelige Archie, Christiania,

pecuniam habui ego Bernardus a dicto mercatore, videlicet pro parte camere sex libre et VII solidi CXIIII florenos auri et IIII [solidos] turonenses argenti. Quam florenum pro XIII [solidis] turonensibus argenti et uno sterlengo, ascendunt diete promisit mihi reddere dictus mercator Brugis in florenis auri. Computando unum solidorum turonensium argenti; quas sex libras et VII solidos turonenses argenti Norwegie medietatem. Reliquam vero medietatem, retinui ego dictus Bernardus de Ortolis pro camera domini pape; que medietas fuit videlicet VI librarum et VII de quibus XII librarum et XIIII solidorum turonensium argenti habuit dominus rex mercatori de Flandria precio XII librarum ac XIIII solidorum turonensium argenti; consilio dominorum archiepiscopi Nidrossiensis et episcopi Bergensis Johanni Dipre Postquam anno quo supra et VI die mensis septembris vendidi dictos dentes de

CXIIII florenos auri, — IIII [solidos] turonenses argenti

Hec sunt recepte de denario sancti Petri regni Norwegie. Anno Domini millesimo CCCo·XXVIIo..... Census S. Petri anno 1327 collectus in Gardarensi dioecesi, fo 7 v. ct 8

densis III lisponsor dentium de roardo. Postquam anno quo supra et VI die mensis septembris vendidi dictos dentes Johanni Dipre mercatori de Flandria habui pro quolibet lisponso II solidos turonenses argenti. Ascendunt dicti tres lisponsi sex solidos turonenses argenti domino archiepiscopo Nidrossiensi pro denario sancti Pctri episcopatus Grenellen-Anno quo supra et die XI mensis augusti, recepi ego Bernardus de Ortolis a

fo 10, 21 v. et 26 v. giae et ex legatis Terrae Sanctae in regno Swetiae annis 1326-30 perceptorum Computus introituum Camerae Apostolicae ex decima sexennali in regno Norwe-

ad regna Swetie et Norwegie destinatorum, Computus fratris Johannis de Serone et magistri Bernardi de Ortolis Nunciorun

densi et Oreadensi per felicis recordationis dominum Clementem papam V imposita et diocesibus Osloensi, Amurensi, Nidrosiensi, Bergensi, Stavangrensi, Grenellen Primo dixerunt se recepisse in regno Norwegie de decima sexenuali in civitatibus IIIIe · LXXXVIII marcas, V uncias, III quartiones uncie argenti ad pondus Nori-

CLIII florenos auri

III uncias cum dimidia auri ad dictum pondus

IIII denarios turonenses argenti Regis Francie

XCII libras, XIII solidos, II denarios sterlingorum argenti

IIIIm·VIIIc·XXVIII marcas, V uncias, III quartiones parve monete Noricane.

Item dixerunt se recepisse in regno Svecie....

Item de legatis Terre sancte dixerunt se recepisse ibidem

II uncias auri ad pondus de Stocolmis XIIII marcas argenti ad pondus de Stocolmis

Jelić. — l'évangélisation de l'amérique avant christophe col.

13

Unum ciphum de nuce ultramarina cum pede argenti. XXVII marcas, III uncias argenti ad pondus de Scaris

Unus ciphus de nuce ultramarina, cum pede argenti, extimatus II. florenos auri

Ε

1448, septembris 22. Papa Nicolaus V mandat Gotsvinno episcopo Skalhotensi et Gottschalko episcopo Holensi, ut inquisito statu diocesis Gardarensis, de apostolica restituant. Arch. Vat. Reg. 407, fo 251. consilio etiam sui Metropolitani, hierarchiam ecclesiasticam in eadem auctoritate

captivos. Verum quia, sicut eadem querela subiungebat, post temporis successum salutari proposito paterna miseratione [s]uccurrere? et ipsorum in spiritualibus illesas pretermisit, nobis humiliter supplicari fecerunt quatenus eorum pio terio caruerunt, nisi quis per longissimam dierum et locorum distanciam divinorum presulem, toto illo triginta annorum tempore Episcopi solatio et sacerdotum miniset inedia laborantibus non suppetebat hucusque facultas presbyteros nutriendi et et instaurare desiderent; et quia propter preteritarum calamitatum pressuras fame videbant et fortes tanquam ipsorum tyrannidi accomodatos, ad propria vexerunt crepidines montium commode adire non poterant, miserandos utriusque sexus ecclesiis parrochialibus, que latissimis dicitur extendi terminis, quas propter patriam edesque sacras igne et gladio devastantes solis [in] insula novem relictis ex finitimis lictoribus paganorum ante annos triginta classe navali barbari insuret insignis ecclesia Cathedralis erecte fuerunt, in quibus divinus cultus sedulo cuius habitatores et incole ab annis fere sexcentis Christi fidem gloriosi sui preconis nalem plagam Regni Norwegie in provincia Nidrosiensi dicitur situata, lacrimabilis reducere studeamus. Sane pro parte dilectorum filiorum indigenarum et universised et erumnis et persecutionum turbinibus involutas ad statum optime tranquillitatis impendimus, ut illas non solum impietatis et errorum procellis sepius fluctuantes, officio universarum ecclesiarum regimini presidentes, sic auctore domino pro anidesiderio officiorum ad illas se conferre voluisset ecclesias, quas manus barbarica locorum ruinis, divinum cultum possetenus ad instar dispositionis pristine ampliare quamplurimi ex captivitate predicta redeuntes ad propria et refectis hinc inde indigenas, illos precipue quos ad subeundum perpetue onera servitutis aptos gentes, cunctum habitatorum ibidem populum crudeli invasione aggressi et ipsam tinio persepe, quos diligit, temporaliter corrigit, et ad meliorem emendam castigat, in dieta insula populis assidua devotione flagrantibus, sanctorum edes quainplurime Romane ecclesie et sedis apostolice institutis servarunt; ac quod tempore succedente Beati Olavi Regis predicatione susceptam, firmam et intemeratam sub sancte querela nostrum turbavit auditum, amaricavit et mentem, quod in ipsam Insulam marum salute precioso Salvatoris redemptas comercio nostre solicitudinis curam Olensi Episcopis salutem etc. Ex iniuncto nobis desuper apostolice servitutis agebatur donec, illo permittente, qui imperscrutabili sapientie et scientie sue scrutatis habitatorum insule Grenolandie, que in ultimis finibus oceani ad septentrio-Nicolaus etc. Venerabilibus fratribus [Gotsvinno] Schaoltensi et [Gottschalko]

Mss. omis.
 Mss. cucurrere.

octavo, duodecimo kalendas Octobris, Pontificatus nostri anno secundo apud Sanctam Potencianam Anno etc. millesimo quadringentesimo quadragesimo plenam et liberam robis rel alteri restrum auctoritate apostolica concedimus tenore alter vestrum valeat; super quibus omnibus vestram conscienciam oneramus, eodem prius iuramento nobis et Romane ecclesic debito et consucto valeatis vel impendere et administracionem spiritualium et temporalium concedere, recepto ab et instituere ac sibi munus consecrationis in forma ecclesic consucta nomine nostro liorum ac aliis in contrarium editis non obstautibus quibuscunque. Datum Rome presentium facultatem, statutis et constitucionibus apostolicis et generalium Concinostram et sedis apostolice communionem habentem, cis in Episcopum ordinare Metropolitani consilio, si loci distancia patietur, personam utilem et ydoneam sive alteri vestrum demum expedire videbitur et opportunum, requisito ad hoe qui parrochias et ecclesias resarcitas gubernent, sacramenta ministrent et si vobis et exemplari vita preditis ordinandi et providendi plebanos et rectores instituendi; id pro nunc expedire videbitis, quod ipsi affectare videntur, de sacerdotibus ydoneis examine auditis et intellectis premissis, si ea veritate fulciri comperentis ipsumque de premissis et eorum circumstanciis certam noticiam non habentes fraternitați rum presate insule Grenolandie iustis et honestis precibus et desideriis inclinati, populum et indigenos numero et facultatibus adeo sufficienter esse resumptos, quod lica scripta commictimus et mandamus, quatinus vos vel aiter vestrum diligenti vestre, quos ex vicinioribus Episcopis insule prefate esse intelleximus, per apostobenivolum dignaremur. Nos igitur dictorum indigenarum et universitatis habitatosupplere defectus nostrumque et apostolice sedis in premissis favorem impertiri

٧I

1492-93. Papa Alexander VI mandat, ut bullae pro Mathia O. S. Benedicti ab Innocentio VIII ad sedem. Gardarensem iam promoto, gratis expendiantur. Arch. Vat. Diversorum Alexandri VI, Arm. 29, T. 50, fol. 23.

destitute de utili [et] ydoneo pastore providere, de fratrum suorum consilio de cratum. His igitur et aliis consideratis considerandis, felicis recordationis Innocentius papa VIII. predecessor noster, volens dicte ecclesie tune pastoris solatio centum annos ab ultimo sacerdote tunc ibidem existente corpus Christi fuit consenon habent nisi quoddam corporale quod semel in anno presentetur super quo ante dolor! re[ne] gasse 1, et quod incole eiusdem terre in memoriam christiane religionis quamplurimos diocesanos olim catholicos sacrum per cos baptisma susceptum proh nullus penitus episcoporum vel presbyterorum apud illam personaliter residendo existimentur; et propterea eidem ecclesie similiter ab ottuaginta annis vel circa annis non creditur applicuisse; et si navigationes huiusmodi fieri contingeret protibus intentissimis aquarum congelationibus fieri solitas navis aliqua ab ottuaginta prefuisse dicitur. Unde ac propter presbyterorum catholicorum absentiam evenit fecto has non nisi mense augusti congelationibus ipsis resolutis fieri posse non consueverunt; et oh id ac propter rarissimas navigationes ad dictam terram causanhomines commorantes ob defectum panis vini et olei siccis piscibus et lacte uti Cum ut accepimus ecclesia Gadensis in fine mundi sita in terra Gronlandie in qua

Jelić. — l'évangélisation de l'amérique avant christophe col.

mandamus in contrarium facientes non obstantibus quibuscunque fiat gratis ubique consignent motu et scientia similibus ac sub penis predictis commictinus et et aliorum iurium quorumcunque in similibus solvi solitorum libere tradant quia pauperum etc. Datum..... (Anno primo.) Electo absque solutione seu exactione alicuius annate seu minutorum servitiorum Necnon Camere apostolice clericis et notariis ut litteras seu bullas huiusmodi dicto solutione seu exactione expediant et expediri faciant omni contradictione cessante. et super promotione dicte ecclesie Gadensis pro dicto Electo expediendas in omnibus et singulis eorum officiis gratis ubique pro dicto absque cuiuscunque taxe illarumque registratoribus ceterisque tam Cancellarie quam Camere nostre aposincurrenda commictimus et mandamus ut omnes et singulas litteras apostolicas de tolice officialibus quibuscunque sub excomunicationis late sententie pena ipso facto et etiam ex certa nostra scientia de fratrum nostrorum consilio et assensu, dilectis tati, qua ut similiter accepimus gravatus existit, succurrere cupientes, motu proprio mendantes sibique in premissis aliquo subventionis auxilio propterea eius paupereiusdem eleeti pium et landabilem propositum in Domino quamplurimum comnaliter proficisci intendentem eidem episcopum prefecit et pastorem. Nos igitur vitam suam periculo permaximo sponte et libere submictendo navigio etiam persosummopere ac magno devotionis ferrore accensum pro deviatorum et renegatorum filis rescribendario, abbreviatoribus necnon sollicitatoribus ac plumbatoribus mentibus ad viam salutis eterne reducendis et erroribus huiusmodi eradicandis dum adhue in minoribus constituti eramus proclamatum ad dietam ecclesiam Gadensem ordinis sancti Benedicti de observantia professum ad nostram instantiam quorum numero tuno eramus venerabilem fratrem nostrum Muthiam electum

^{1.} Mss. regeasse. 2. Mss. de.